



Demande mutation poste refusee par patron

Par **papa07**, le **15/02/2009** à **14:18**

bonjour je suis nouveau sur le forum donc bien le bonjour a tout le monde .Je travail pour un grand groupe qui possede entre autre des societe d'autoroute,pour ma part je travail sur des ligne aerienne de transport d'electricite nous avons un autre secteur qui travail dans les poste edf .Cela fait la deuxime fois que l'on me "prete" on renfort pour le secteur poste de ce fait j'ai demande une mutation definitive dans ce secteur le directeur de mon agence etais d'accord mais lors de la reunion les conducteur de travaux on refuse ma mutation donc je vien de recevoir un courrier me disant que vue la charge de travail a venir mon experience acquise et les formation que j'ai suivi bien que je n'en possede que le stricte minimum on ne pouvai accepter ma demande de mutation j'aurai voulu savoir si j'avai un recours je sais que le secteur poste m'enbaucherait mais c'est pas tres bien vu de vouloir passer on force donc je sais pas quoi faire pour etre muter merci pour vos reponse et bonne journee a tous

Par **Paula**, le **15/02/2009** à **15:09**

Bonjour,

Vous avez bien fait de faire la demande de mutation, mais malheureusement la décision appartient à l'employeur.

Vous n'avez donc aucun recours pour l'obliger à accepter.

Cordialement

Par **papa07**, le **15/02/2009** à **19:40**

merci pour la reponse mais n'existe t il aucun moyen par exemple un reclassement j'effectue des travaux sur corde en octobre je me suis deboitee l epaule sur un pylone intervention des pompier pour me faire descendre etc resultat 4 semaine immobiliser d'apres mon chirurgien mon epaule risque de me lacher a nouveau jusqu'a une eventuel operation c'est un metier tres rude ne pourrai je pas invoquer ce probleme pour obtenir ma mutation dans les poste ou le travail est moins rude. merci pour vos reponse et bonne soirree a tous

Par **futuremaman33**, le **07/03/2013** à **15:29**

Bonjour

Voilà mon problème

Originaire du sud de la france et ayant travaillé 9 ans dans la meme entreprise ,suite à un rapprochement avec un autre groupe j'ai demandé une mutation géographique (envoi de ma candidature pour un poste à pourvoir pour lequel j'ai deja une experience de 8 ans)

Ma demande avait été plutôt bien vu , d'ailleurs la RH était à mon écoute et décrochait tout le temps le téléphone si j'avais la moindre questions concernant les futurs postes à pourvoir et, cette dernière m'a même fait la promesse verbale que d'ici la fin de l'année je serai mutée
Cependant suite à ma déclaration de grossesse,je n'arrive plus à rentrer en contact avec elle malgré les divers mail et appels que j'ai passé

Cela m inquiete car d'ici 2 mois je serai en congé maternité , ainsi j'ai peur d'être mise aux oubliettes et qu'ainsi la RH gagne du temps pour ne plus avoir à m'apporter une quelconque explication

Je souligne que cela est un ressenti , j ai aucune preuve ou écrit justifiant que le non retour à ma candidature ou refus éventuels est dû à ma grossesse

J'ai besoin de conseil et de savoirs juridiques

merci